

LES

clochers



DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE

№16

Ouverture de la pêche à l'étang de Chédouet

Mai 2023



SOMMAIRE

Editorial	2	Amicale Anciens combattants	6	Paris Brest Paris	10
Face à l'actu	3	Gymnase	7	La Fresnaye-sur-Chedouet	11
Zoom personnel technique	4	Maison médicale	8	St Rigomer-des-bois	12-13-14
Mam	4	Généralions Mouvement	8	Montigny	14
Ecole Ste Jeanne d'arc	4	Parc Normandie Maine	9	Lignières-la-Carelle	15
Étang de Chedouet	5	Fiscalité	10	Roullée	15
Ménuiserie Chauvin	6	TAD2	10	Chassé	16

EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve-en-Perseigne

Le Président de la république a souhaité renforcer le développement des sources d'énergies renouvelables: éolien, photovoltaïque, méthanisation.

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire avec l'appui de la DREAL, a présenté de nouvelles cartes de développement de l'éolien sur la région des Pays de la Loire. Nous avons alors pu constater que la commune de Villeneuve en Perseigne possédait des zones favorables à l'éolien.

Dix ans plus tôt, en 2013, des cartes portant sur l'éolien excluaient notre commune, s'appuyant sur les critères d'insuffisance de vent, de biodiversité, des paysages, de la faune...

En application de ces mêmes critères, dix ans plus tard, nous obtenons des résultats inversés: de qui se moque t-on ? Est-ce là une écologie crédible ?

Très rapidement la commune s'est documentée sur ces nouvelles orientations et a pris une délibération, à l'unanimité, contre le développement de l'éolien sur notre territoire, en raison de notre qualité et fragilité environnementales. En même temps, nous ne ferons pas la porte au développement du photovoltaïque et de la méthanisation, cette dernière, avant tout, à partir d'exploitations agricoles.

Dans le cadre de la transition écologique, suivant le classement du diagnostic énergétique, les logements loués devront faire l'objet de travaux ou bien être retirés de la loca-

tion. D'ici peu, ce sont plusieurs millions de logements qui seront concernés et beaucoup devront sortir du marché locatif.

Parallèlement nous créons la pénurie de logements neufs (-35% en 4 ans), avec de nouvelles normes, la hausse du prix des matériaux, l'augmentation des taux des emprunts...

Nous sommes face à une bombe sociétale dont peu de personnes semblent s'inquiéter.

Dans un pays où il faut six mois pour refaire une carte d'identité ou pour remplacer un professeur manquant, il faut plus d'ambition que cela pour redresser le service public.

Nous avons l'impression d'être en état d'apesanteur et que tout s'arrête.

Plus que jamais, la vie publique nécessite la recherche du compromis.

Le dialogue social doit reprendre avec les syndicats qui sont des partenaires incontournables, même s'ils sont parfois dérangeants.

Le parlement doit reprendre le travail s'appuyant sur ses prérogatives: faire la loi. Celle-ci est souvent étouffante, mais des réformes sont urgentes dans beaucoup de domaines: travail, hôpital, santé, école, sécurité, immigration, protection de l'environnement...

Avec toutes nos différences, il faut accepter de nous écouter et de nous respecter, pour améliorer la vie de tous.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Entre la date du 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit, filles et garçons doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen (ou recensement militaire). Cette démarche, qui permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans, s'effectue en mairie, sans rendez-vous. Il faut se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et du livret de famille. Une attestation de recensement est délivrée par le service État-civil. La JDC est obligatoire. Elle a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions. À l'issue de cette journée, les jeunes reçoivent une attestation qui est nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

À partir du 1^{er} mars 2023

EFFECTUEZ TOUTES VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

auprès de la mairie* concernée par le projet



7 jours / 7 en cliquant sur
<https://gnau.cu-alencon.fr/gnau>



- 🔴 Simple : dépôt de dossier en quelques clics
- 🔴 Rapide : pas besoin de se déplacer
- 🔴 Pratique : suivi du dossier en ligne

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires



Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger.

Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet «Biens immobiliers» de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace «Gérer mes biens immobiliers» du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services de Villeneuve en Perseigne en prenant rendez-vous auprès de Mme Leclerc au 02 72 88 02 70.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

La Direction générale des Finances publiques

Projet énergies renouvelables

Un projet photovoltaïque au sol a été présenté courant mars à l'ensemble des élus de Villeneuve en Perseigne, afin d'apporter des informations concernant les énergies renouvelables au sol.

Les installations consistent principalement à occuper des prairies avec un élevage ovin en conciliant élevage et pâturage tout en tenant compte de la biodiversité et de l'environnement Natura 2000 concerné par notre secteur.

L'agriculteur optant pour ce type d'énergie, continue cependant à exploiter son terrain comme auparavant. Les collectivités sont informées par les entreprises d'énergies de leur projet à s'installer sur notre territoire mais notre avis ne peut entraver leur décision d'implantation.

Dans la mesure où ce système n'apporte aucune nuisance à la biodiversité présente, à l'environnement ainsi qu'au voisinage, l'ensemble des élus ne peut s'opposer au développement de ce nouveau type d'énergie renouvelable.



COMMUNIQUE DE PRESSE DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE Récupération des eaux de pluie

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie.

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 euros, le département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 et 500 euros.

Cette aide du département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Il faut

certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur www.sarthe.fr/sarthe-durable

et sera à retourner au :
Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand
72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr



Aide à la plantation de haies bocagères

Le Parc Régional Normandie Maine accompagne les particuliers et les collectivités lors de plantations de haies bocagères. Il convient de suivre le projet de plantations.

Renseignements

Parc Régional Normandie Maine
Maison du Parc - le chapitre- CS 8005
61320 Carrouges cedex

Contact :

Mariette Petitjean,
Tél: 02 33 81 75 79
mail: mariette.petitjean@parc-normandie-maine.fr



Carte d'identité et passeport

DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE
rendez-vous obligatoire au 02 43 97 86 72
mercredi jeudi et vendredi
RETRAIT DU TITRE D'IDENTITE
sans rendez-vous
mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h



Photos : Alain Neveu

Fibre

Beaucoup d'habitants de Villeneuve en Perseigne ont fait leur raccordement à la fibre. Certaines personnes n'ont pas l'intention de le faire à court terme, estimant ne pas en avoir besoin. Sarthe Numérique nous informe qu'ORANGE, propriétaire du réseau téléphonique, envisageait de supprimer progressivement le réseau aérien. C'est ce qui a commencé dans certains départements. En prévision de ce changement, il est conseillé d'anticiper le raccordement à la fibre, sachant que celui-ci ne restera pas toujours gratuit. Par contre il faut rester très vigilant. Certains opérateurs proposent des abonnements fibre ne correspondant pas aux besoins, avec des tarifs exorbitants: c'est à vous de déterminer votre besoin.



Photos : Christian Dupont



Thomas Jamont

Christophe Morin



Alain Plaisant

Valentin Chaplain



maison assistantes maternelles



La MAM a fêté son premier anniversaire d'existence en septembre dernier et, après le départ de nombreux enfants pour l'école, la relève est assurée.

Nous souhaitons la bienvenue à nos petits nouveaux: Etienne, Tom, Giulia, Héloïse, Ambre, Lucy, Romy et Laura.

Notre équipe est quasi au complet mais nous disposons d'une place d'accueil pour septembre 2023.

Nous continuons à fréquenter le Relais d'Assistants Maternelles en itinérance à La Fresnaye-sur-Chédouet ou au siège à Alençon ainsi que la médiathèque et nous proposons diverses activités au sein de la MAM (manuelles, motricité, sensorielles...)

**Horaires : de 6h à 19h30
du lundi au vendredi.**

L'équipe de la MAM: Aurore, Céline, Jennifer et Virginie est à votre disposition pour toute information complémentaire au 02 43 97 70 53.

ECOLE STE JEANNE D'ARC

Les élèves de l'école ont pu profiter d'une éclaircie pour la chasse aux œufs de Pâques autour de l'étang. Les enfants sont venus nombreux le 1^{er} avril pour chercher les œufs.

Une opération «nettoyons la nature» a eu lieu le 4 avril. Les enfants encouragés par des dons devaient ramasser des déchets sur la commune. Malheureusement, de trop nombreux déchets ont été encore collectés cette année !!!

Une porte ouverte aura lieu le 5 mai prochain de 16h45 à 19h00. N'hésitez pas à venir découvrir l'école et demander des informations.

La boum annuelle, tant attendue des enfants, aura lieu dans la cour de l'école le 12 mai et la kermesse de fin d'année, le 1^{er} juillet, clôturera cette année scolaire.





Etang de Chédouet

La saison est ouverte !

La saison de pêche 2023 est ouverte depuis le 8 avril jusqu'au 29 octobre 2023 tous les jours de 7h à 19h.

L'association vous propose une carte à la journée pour 5 euros, ou à l'année pour 50 euros; elle est réservée aux habitants de Villeneuve en Perseigne. Il est prévu une pêche aux brochets tous les samedi d'octobre. Des stages d'initiation à la pêche vont être mis en place. Les dates restent à déterminer. Nous avons rempoissonné de carpes, de tanches et de brochets.

Pour tous renseignements : le lundi au chalet de l'étang de 11h à 12h ou auprès d'Alain Violet au 06 88 67 70 84.

N° RNA w722006496	Carte de pêche n°
Coller votre photo d'identité	Association de Pêche de l'Etang de Chédouet 16, Rue de la Forêt de Perseigne 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
Nom :	Prénom :
Adresse :	Carte : € Année :

Défense des forêts contre l'incendie

Le réchauffement climatique implique un renforcement du plan de défense des forêts contre l'incendie. Cette nécessité s'applique pour le massif forestier de Perseigne.

A cet effet, la commune de Villeneuve en Perseigne a passé une convention avec le SDIS72 pour mettre l'étang de Chédouet à la disposition de la défense incendie. La proximité de la forêt, son volume d'eau et son accès facile, permettent à l'étang de Chédouet de renforcer le dispositif anti-incendie.

BIBLIOTHEQUE

ANIMATION
MERCREDI 24 MAI
14H-16H

Amuse-toi à inventer un jeu vidéo avec quatre couleurs: noir, vert, rouge et bleu. Choisis les plateformes, les pièges, les trampolines et dessine tes obstacles et tes personnages. Puis joue à ton jeu vidéo sur tablette !

Tout public dès 7 ans
Sur réservation au
02 43 34 51 94

Médiathèque de
Villeneuve-en-Perseigne



BOULANGERIE LA FRESNAYE SUR CHEDOUET

A la fin du mois de février, nous avons été sollicités par M. Jérôme Toublanc, boulanger - pâtissier à Champfleu.

Celui-ci cherchait une autre commune pour compléter son activité. Après plusieurs recherches, il s'est intéressé au projet d'ouverture d'une boulangerie à Villeneuve en Perseigne. Nous avons du modifier notre approche qui, dans un premier temps, se limitait à agencer un magasin, sans achat de matériel. En raison de l'acquisition récente du fonds de Champfleu par M. Toublanc, il était nécessaire que la commune participe partiellement à l'achat de matériel. C'est ce qui s'est fait avec du matériel d'occasion récent, suite à la fermeture d'une boulangerie en Mayenne (prix divisé par 3 ou 4). Les travaux se poursuivent actuellement, afin de permettre une partie de la cuisson sur place et la préparation de la pâtisserie.

La commune ne souhaite pas rester propriétaire des locaux et du matériel acquis. Il est prévu de céder l'ensemble dès que les conditions économiques le permettront.

Nous souhaitons pouvoir ouvrir le magasin, avec un horaire d'ouverture large, début juin.



France services

MAISON DES SERVICES PUBLICS DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PERMANENCES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

3^e jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00
Rdv au 02 72 88 02 70

ASSISTANTE SOCIALE DEPARTEMENT

1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois de 9h30 à 12 h00
Rdv au 02 43 31 16 61

MISSION LOCALE

(accompagnement des 16 - 25 ans non scolarisés). Le lundi après-midi - Rdv au 02 33 32 05 94

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Prochainement, un conseiller numérique du département de la Sarthe, Monsieur Kyllian Larcher, assurera des rendez-vous individuels au sein de l'espace France Services. Ces créneaux de 45 minutes ont pour vocation de vous

aider sur des problématiques numériques, par exemple un blocage ou une question particulière par rapport à l'utilisation de votre ordinateur, téléphone ou tablette.

Renseignements et prise de rendez vous (obligatoire) auprès de Mme Leclerc de l'espace France Services au 02 72 88 02 70.

Photo : Alain Neveu



Téléthon

Bertrand Linquette annonce son départ de l'association du Téléthon, après un engagement solidaire dont il a porté la présidence pendant plusieurs années. Tous nos remerciements pour ce dévouement associatif.

Isabelle Renée reprend le poste de présidente: «Je vous demande de m'apporter votre soutien dans cette action solidaire pour laquelle nous nous engageons tous».



MENUISERIE CHAUVIN

MENUISERIE À L'ANCIENNE FABRICANT

Portes Fenêtres Bois PVC Alu Portails Volets Stores Cuisines Escaliers Placards Parquets Terrasses

11, place de l'Église - La Fresnaye-sur-Chédouet - 72600 Villeneuve-en-Perseigne

02 43 97 80 45 - chauvin.menuiserie@wanadoo.fr

www.menuiserie-chauvin.fr

La menuiserie Chauvin évolue dans le secteur du bâtiment depuis 1965 de père en fils, située au cœur du village de la Fresnaye, notre atelier de 500 m² permet à notre équipe de neuf compagnons menuisiers, y compris les apprentis, de fabriquer les ouvrages en bois que nos clients particuliers, propriétaires immobiliers, collectivités et industries nous confient.

Notre activité consiste à installer des menuiseries extérieures sur mesure et conformes aux exigences actuelles en bois, PVC, aluminium, volets, portails, ainsi qu'à réaliser des aménagements intérieurs avec des escaliers, placards, parquets, volets intérieurs.

Notre atelier permet la fabrication de l'ensemble de nos ouvrages en bois tels que fenêtres et portes bois traditionnelles ou à l'ancienne et des agencements intérieurs en bois et panneaux dérivés. Notre dernier investissement a consisté à construire une extension de notre surface d'atelier, avec l'arrivée de nouvelles machines et à créer une cabine de peinture qui nous permet d'offrir à nos clients une

finition de haute qualité en peinture pour nos ouvrages extérieurs tels que portes et fenêtres et en finition vernie ou laquée pour les aménagements intérieurs.

Notre activité est toutefois dominée par la restauration du patrimoine ancien avec les donneurs d'ordres privés et publics. Ainsi nous participons à la sauvegarde du petit patrimoine local et des petites cités de caractère, ainsi qu'au grand patrimoine inscrit ou classé à l'inventaire des monuments historiques. Nous collaborons avec les architectes du patrimoine et avec la Fondation du Patrimoine dont nous sommes également mécènes.

La matière première que nous transformons dans nos ateliers est principalement du bois de pays tel que le chêne, le frêne, le hêtre. L'approvisionnement de ces essences de bois est privilégié en circuit court, pour cela nous demandons à un scieur et sa scierie mobile de débiter les grumes de bois sur notre dépôt. Le séchage se fait ensuite à l'air et avec le temps. D'autre part nos fournisseurs et partenaires dans le domaine de la quincaillerie, miroiterie, ferronnerie sont situés dans un rayon proche.



Amicale Sarthe Nord anciens combattants



Les membres de l'Association Sarthe Nord des anciens combattants d'Afrique du Nord ont rendu hommage à leurs frères à Saint Rigomer des Bois le 19 mars 2023. Le rendez-vous était à la mairie à 10h30, accompagné de la fanfare d'Ancinnes jusqu'à l'église, suivie d'une messe célébrée par le père Firmesse. Après le dépôt de la gerbe au monument aux morts, nous avons respecté une minute de silence et chanté la Marseillaise. La cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur offert par le conseil municipal et le repas fut servi par le Fresnayon. Une cinquantaine de convives sont repartis satisfaits d'avoir passé une belle journée du souvenir.



Gymnase

**FETE DU SPORT
SAMEDI 24 JUIN A PARTIR DE 14H**

**LE FORUM DES ASSOCIATIONS
VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023 à 17H**

Les activités dans l'enceinte du gymnase se poursuivent. A ce jour le planning hebdomadaire est de 45 heures /semaine d'utilisation. D'autres activités sont envisagées ...



La commune ouvre un créneau pour faire du sport en famille dans le gymnase de Villeneuve en Perseigne. La première séance du 15 avril a réuni une douzaine d'enfants et 4 ou 5 familles. Venez profiter de ce nouvel équipement moderne et fonctionnel et vous dépenser en vous amusant en famille.

Les horaires : 14h à 16h le samedi, sous la surveillance d'un animateur bénévole, Romain Pigneul. Conditions : habiter la commune de Villeneuve en Perseigne, venir avec un adulte, être en tenue de sport et amener des chaussures de sport propres avec soi (et pas sur soi).

Il suffit de vous présenter un samedi en début de créneau pour vous inscrire, sans engagement de durée.

Romain Pigneul (réfèrent sport en famille)
Boris peut aussi vous renseigner au 07 56 10 11 07.



Cours de yoga

Quelque soit votre âge et votre condition physique, venez essayer...
(prévoir un tapis et une couverture)

Le jeudi de 17h à 18h30 et de 18h45 à 20h15.

Tarif - Le premier cours est gratuit

- annuel (du 8 septembre au 29 juin), 231€ soit 7€/cours
- trimestriel : 1^{er} : 90€ ; 2^e : 75€ ; 3^e : 67,50€ soit 7,5€/cours
- mensuel : 9€/cours ou à la carte : 10€/cours



Les cours sont dispensés par Cécile Clech,
diplômée de l'EFYO d'Angers, membre de la FNEY
Renseignements au 06 01 82 05 63

Cours de Pilates

Je m'appelle Fanny Gourdeau et je suis animatrice sportive depuis 2020. Mon rôle est d'accompagner la personne en individualisant les mouvements et rendre accessible à tous le bien être que procure le Pilates.

La méthode Pilates que j'enseigne s'adapte à tous. Passionnée de danse et de fitness, j'ai très vite été attirée par le Pilates en complément. Des problèmes de dos et de colonne m'ont amenée à le pratiquer de plus en plus fréquemment. Convaincue des bienfaits de la méthode sur moi-même, je souhaite désormais la partager avec vous.

Qu'est-ce que le Pilates ?

Il s'agit d'une forme de gymnastique douce, qui se pratique majoritairement au sol avec une musique d'ambiance. Tous les mouvements sont adaptables en fonction des profils. Cette méthode permet de travailler son renforcement musculaire en profondeur. Le rythme se base sur la respiration profonde spécifique au Pilates. Les muscles posturaux sont les plus travaillés dans le Pilates : muscles du dos, abdominaux profonds, plancher pelvien.

Le Pilates est destinée à tous types de publics quel que soit l'âge, le sexe, le niveau sportif. Les seniors, les femmes enceintes et les personnes en post-thérapie ou avec pathologies peuvent aussi en profiter.

Comment se déroule un cours ?

Les cours actuels sont basés sur des mouvements du premier niveau de Pilates et la progression se fait dans le respect du corps et du niveau de chacun. Les cours se déroulent en petit groupe (10 personnes maximum) afin de pouvoir individualiser le suivi et corriger chacun lors de l'exécution des postures.

Le cours se déroule en 3 étapes : un échauffement pour préparer le corps, un déroulé avec les différentes postures et un étirement pour relâcher le corps et les muscles travaillés pendant la séance.



Le mardi soir de 20h15 à 21h15.

Les pratiquants doivent seulement apporter leur tapis et prévoir une tenue confortable.

Quels bénéfices pour la santé ?

Le Pilates est excellent pour les problèmes de dos, pour rééquilibrer les postures et se détendre dans notre quotidien. Il est indiqué pour les personnes passant leurs journées assises mais également pour les personnes pratiquant des gestes très répétitifs dans leur quotidien.

Pratiqué régulièrement, il permet de tonifier et d'harmoniser la silhouette ainsi que soulager les douleurs de dos en renforçant les muscles posturaux. C'est également une discipline particulièrement recommandée pour la gestion du stress, retrouver de la mobilité articulaire et de la souplesse et améliorer son équilibre.

Infos et contact :

Cours Pilates à La Fresnaye : mardi soir hors vacances scolaires de 20h15 à 21h15 au Dojo du Gymnase.

Interventions possibles dans les entreprises, APE, associations, pour des cours entre amis/famille, EVJF...

Tarif : cours d'essai offert, abonnement annuel 350€ (prorata si début en cours d'année), période scolaire (6 semaines 78€ ou 7 semaines 91€), cours à l'unité 15€. Paiement en plusieurs fois possible.

Fanny Gourdeau, 06 41 73 59 77,
fannyfit.sport@gmail.com,
www.fannyfit.fr

Karaté Club de Perseigne



Le karaté club de Perseigne a participé à plusieurs compétitions dans la région des Pays de la Loire. Une pluie de médailles allant de l'or au bronze est venue embellir ce club. A la suite de ces résultats, deux élèves, Camille Chauvin et Eloane Vallienne ont été recrutées pour participer au sein de l'équipe départementale où elles ont brillamment défendu les couleurs de la Sarthe lors d'une compétition à Loué. Le club se félicite de ces résultats.

Le club a une très bonne référence au niveau des Pays de la Loire. Il est composé de trois professeurs classés du 1^{er} au 4^e dan et regroupe une cinquantaine de licenciés.

Horaires des cours :

lundi de 18h30 à 21h, mercredi de 17h45 à 21h et samedi de 10h à 12h.

Renseignements au 06 29 78 56 89 ou aux horaires des cours

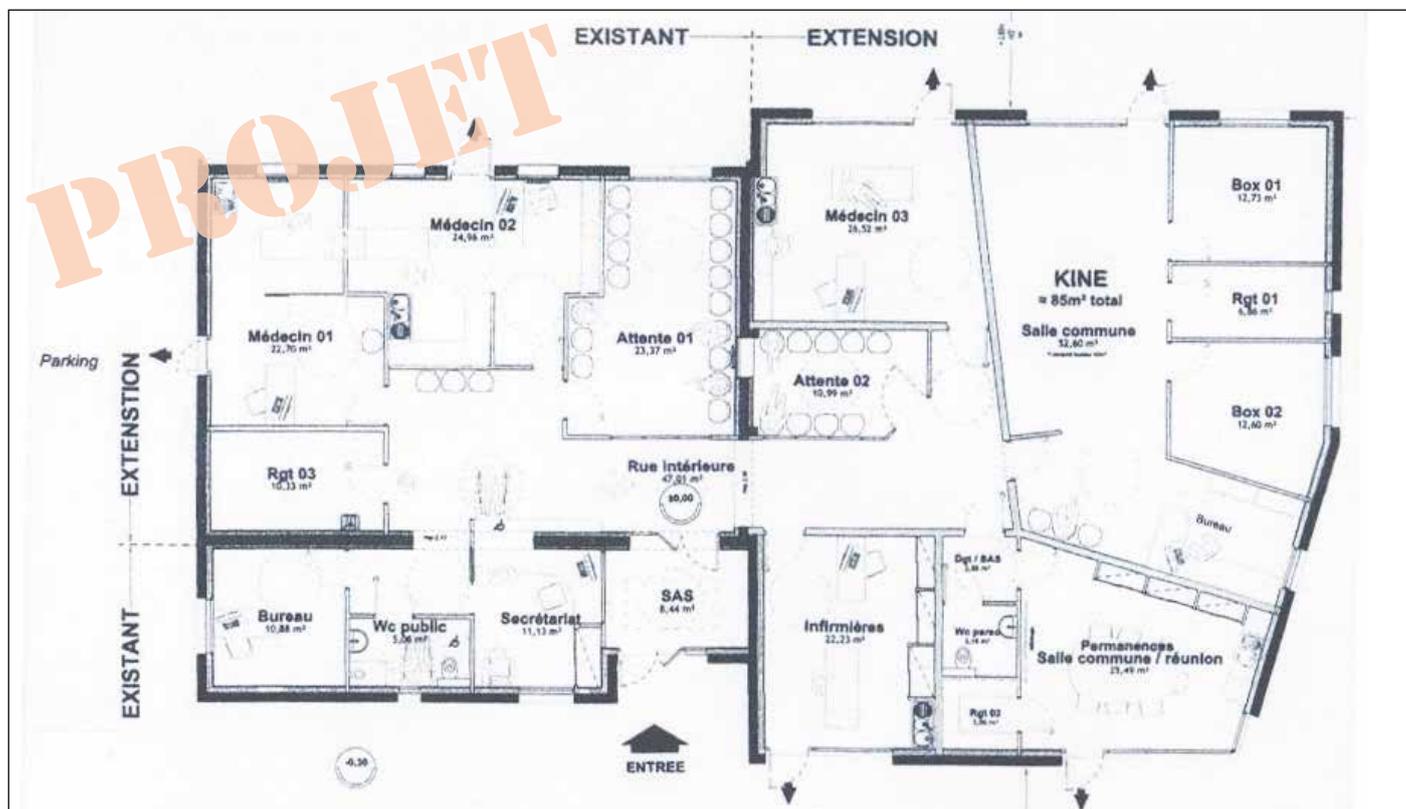
MAISON DE SANTÉ

Des demandes de subventions ont été déposées à la fin de l'année 2022, d'autres le seront en 2023. Une esquisse du bâtiment a été réalisée et validée par les élus et les professionnels, pour une superficie d'environ 350 m².

La partie administrative avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) va demander du temps. Actuellement pour que notre dossier soit labellisé, il faut obligatoirement disposer de 3 médecins, dès maintenant. Quelle commune de 2000 habitants peut compter sur 3 médecins ? Cependant nous allons nous prévaloir d'un décret du 7 avril

2023 (n° 2023-260-art1) s'appliquant au code de la santé publique : « Le directeur de l'Agence de Santé peut déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat... pour prendre des décisions non réglementaires... », « Notamment pour les autorisations en matière de création et d'activités des établissements de santé ». Pour cela la dérogation doit répondre à quelques conditions, dont « être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales ».

En espérant que le bon sens puisse prévaloir.



Agenda 2^e semestre 2023



Juin

Mercredi 28 Chorale - Eglise de La Fresnaye

Juillet

Samedi 1^{er} Pétanque La Fresnaye

Jeu 6 Barbecue Neufchatel

Jeu 6 Barbecue La Fresnaye

Août

Mercredi 23 Thé dansant Lignières

Septembre

Mardi 5 Barbecue Lignières

Mardi 12 Questions pour un AM Neufchatel

Mardi 19 Marche cantonale Lignières

Octobre

Mardi 10 Questions pour un AM St Rigomer

Jeu 19 Belote La Fresnaye

Octobre

Jeu 19 Thé dansant Neufchatel

Lun 30 Thé dansant Lignières

à déterminer sortie mycologique

Novembre

Mardi 7 Questions pour un AM Blèves

Mardi 14 Belote Lignières

Mardi 21 Questions pour un AM La Fresnaye

Décembre

Samedi 2 Belote Blèves

Mardi 5 Repas Noël Lignières

Jeu 14 Repas Noël Neufchatel

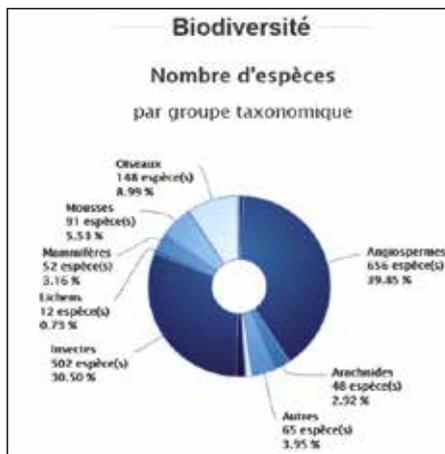
Mardi 14 Repas Noël Blèves

Mardi 19 Repas Noël La Fresnaye

L'actualité du parc sur votre commune

Bilan de l'atlas de la biodiversité communale

Depuis 2021, votre commune, comme 6 autres communes autour du massif forestier de Perseigne, bénéficie de l'accompagnement du Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine pour l'animation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). En ce printemps 2023, l'ABC arrive à échéance et dresse ses conclusions.



Portrait nature

Concernant le portrait nature, grâce aux plus de 8000 données acquises durant l'ABC (représentant 43 espèces de mammifères, dont 17 chauves-souris, 95 espèces d'oiseaux et 542 espèces d'invertébrés) et les données historiques, Villeneuve-en-Perseigne totalise plus de 1650 espèces sur son territoire.

Enquête sociologique

Concernant l'étude sociologique (basée à l'échelle du territoire de l'ABC Perseigne), voici quelques éléments de synthèse : la « biodiversité » est un terme connu et un sujet qui intéresse ou inquiète plus de la moitié des personnes interrogées mais rares sont ceux qui ont une connaissance « précise » de la définition, des noms d'espèces qui les entourent... Un environnement perçu comme en bon état malgré les dégradations déplorées. 90% d'entre eux perçoivent des changements dans la nature ou au niveau climatique (sécheresse, augmentation des températures, périodes de floraison chamboulées, rareté de certaines espèces locales...).



Si les habitants du territoire se disent favorables à la protection de certaines espèces, ils sont souvent dans l'incompréhension voire la réprobation des pratiques qui contribuent au maintien de ces espèces, faute de compréhension du lien entre les deux (exemple : les bords de route qui sont compris comme un défaut de gestion et d'intervention et non comme une mesure de gestion). Le principal enjeu de pollution est la maîtrise des produits phytosanitaires qui peuvent être utilisés par les cultures situées près des cours d'eau, mais aussi dans les jardins des particuliers. Car si certains condamnent bien l'utilisation des produits phytosanitaires dans le milieu agricole, ils ne voient pas forcément de problèmes à utiliser des produits similaires dans leur jardin ornemental ou dans leur cour pour éloigner les nuisibles.

Sensibilisation du grand public

Côté sensibilisation, ce sont 18 rendez-vous (8 animations grand public, 2 animations pour le centre de loisir, 2 inventaires participatif, 5 animations dans le cadre des « défi-familles », 1 atelier de co-construction qui ont eu lieu sur votre commune.

Projets pédagogiques

En outre, désireux de sensibiliser l'ensemble des habitants y compris les scolaires, l'ABC a permis la réalisation de 3 projets pédagogiques différents : « les espèces mal-aimées » ; « l'accueil de la biodiversité à l'école » ; « le changement climatique et la biodiversité » auprès de 7 classes de 7 établissements scolaires différents du territoire durant l'année scolaire 2022-2023. Les deux écoles de votre commune font partie des bénéficiaires :

- l'école publique « Massif de Perseigne » pour le projet d'accueil de la biodiversité avec les 17 élèves de CM1 et CM2 où le Parc a animé 5 séances.
- l'école privée « Sainte Jeanne d'Arc » pour le projet des espèces mal-aimées avec 24 élèves de grande section, CP, CE1 où 5 étudiants

(Camille, Elowyn, Joran, Mathilde Taé) en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée Agricole Public de Sées ont animé 4 séances. L'objectif de ce projet pédagogique était double : stopper les idées reçues sur certaines espèces mal-aimées telles que les araignées, les guêpes, les punaises... et apprendre aux enfants, à observer la biodiversité qui nous entoure.

- La première séance, consacrée à l'introduction du projet, a permis de définir avec les enfants, les animaux mal-aimés sur lesquels le projet allait se réaliser durant toutes les séances.

- La deuxième séance portait sur les contes et légendes liés aux animaux mal-aimés. Des petites pièces de théâtre mettant en lumière les aspects bénéfiques de ces animaux ont ainsi été jouées par les enfants.

- La troisième séance a été consacrée à des travaux manuels : pâte à sel, confection de « marionnettes », hôtels à insectes et à bourdons, portes toiles d'araignées et solarium à orvet.

- Lors de la dernière séance, les enfants sont allés à l'étang de la Fresnaye-sur-Chédouet pour faire le bilan du projet, observer les animaux mal-aimés dans leurs habitats naturels et déguster des crêpes aux orties accompagnées de confiture de mûres (deux espèces de flore, elles aussi mal-aimées mais pourtant tout aussi utiles).

« Au cours de la réalisation du projet nous nous sommes rendu compte d'une évolution de la vision des espèces mal-aimées chez les enfants. Beaucoup d'entre eux venaient nous solliciter afin de nous expliquer qu'ils n'avaient plus peur de certains animaux, qu'ils en avaient « sauvés » d'autres... Ce projet a donc permis aux enfants, et, nous l'espérons, aux parents également du territoire de moins craindre ces animaux » expliquent les étudiants.

Date à retenir :

vendredi 2 juin 2023 à 20 h au cinéma Rex de Mamers : soirée de clôture du projet avec projection d'un film.



Projet pédagogique à l'école Sainte Jeanne d'Arc



Le Conseil de Communauté de la CUA du 6 avril 2023, a validé les taux suivants :

	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur le bâti	16,00 %	16,96 %
Taxe foncière sur le non bâti	25,94 %	27,50 %
Taxe foncière des entreprises	20,33 %	21,55 %

Le Maire de Villeneuve en Perseigne a voté le budget, mais s'est abstenu sur le vote des taux, considérant que l'actualisation des bases était déjà très élevée et qu'il fallait trouver d'autres solutions pour équilibrer le budget que d'augmenter les taux. Les vices présidents de la CUA ont demandé un audit pour analyser l'exercice des compétences transférées.

Le gouvernement a actualisé la valeur locative des biens de 7,10 %, en raison de la forte augmentation de l'inflation en 2022.

COMMUNE DE VILLENEUVE ENPERSEIGNE

	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur le bâti	25,74 %	25,74 %	25,70 %
Taxe foncière sur le non bâti	8,10 %	8,10 %	7,87 %
Taxe foncière des entreprises	9,03 %	9,03 %	9,03 %

Lors de sa séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023, les taux de fiscalité ont été votés sans augmentation.

TAD2 - Transport à la Demande

Roullée | Villeneuve en P. | Chassé | Montigny | Chenay | Lignières la Carelle | Le Chevain | St Paterne | Alençon

Des services de transport ALTO avec des horaires fixes, mais qui ne sont assurés que lorsque vous en avez besoin et que vous devez réserver, c'est cela le principe des services TAD.

Ces services sont sur réservation : vous devez appeler un numéro de téléphone Alto pour déclencher le service.

• Au plus proche

Le véhicule vous prend en charge au poteau d'arrêt le plus proche de votre domicile.

• TAD à plusieurs

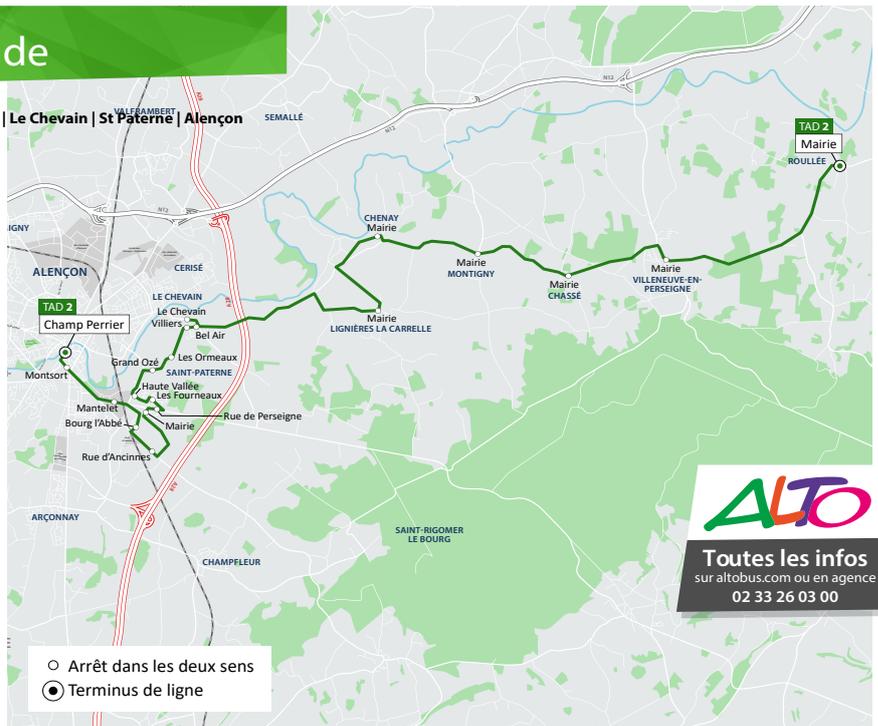
Suivant la demande, il peut prendre d'autres passagers sur son passage ayant souhaité, comme vous, emprunter ce service TAD.

• À l'heure

Le service respecte les horaires indiqués sur la fiche horaire.

• L'arrivée

Vous êtes déposé à un arrêt Alto situé sur votre ligne mais dans une commune autre que celle de votre départ (sauf exception).



Réservez au plus tard la veille du départ avant 18h
Service sur réservation au 02 33 26 03 00 (lundi au vendredi de 9h à 12h00 - 14h30 à 18h)



Aller

		début passage	fin passage
BLÈVES	D16	20/08/2023 19:52	21/08/2023 14:23
Roullée (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	20/08/2023 19:52	21/08/2023 14:36
La Fresnaye-sur-Chédouet (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	20/08/2023 19:58	21/08/2023 14:54
Chassé (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	20/08/2023 20:07	21/08/2023 15:10
CHENAY	D16	20/08/2023 20:14	21/08/2023 15:25
Le Chevain (Com. de St-Paterne-Le Chevain)	D16	20/08/2023 20:22	21/08/2023 15:35

Retour

		début passage	fin passage
Le Chevain (Com. de St-Paterne-Le Chevain)	D16	22/08/2023 04:27	24/08/2023 04:43
CHENAY	D16	22/08/2023 04:33	24/08/2023 04:56
Chassé (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	22/08/2023 04:43	24/08/2023 05:16
La Fresnaye-sur-Chédouet (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	22/08/2023 04:54	24/08/2023 05:38
Roullée (Com. de VILLENEUVE EN PERSEIGNE)	D16	22/08/2023 05:06	24/08/2023 06:02
BLÈVES	D16	22/08/2023 05:15	24/08/2023 06:19

MUSÉE DU Vélo
Le monde de l'art et le monde du cyclisme se rejoignent au Musée.
Une exposition au musée sera ouverte pendant l'été dans le hall d'accueil. Les visiteurs pourront venir la découvrir gratuitement.

N°001
Habitants de Villeneuve en Perseigne
Entrée gratuite (sur présentation du coupon)
(valable du 1^{er} juin 2023 au 31 juillet 2023)
SAISON 2023
Musée du Vélo « la belle échappée »
72600 Villeneuve en Perseigne





Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHÉDOUET

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h à 12h
mardi de 9h à 17h45
mercredi de 9h à 17h30
jeudi de 9h à 17h
vendredi de 9h à 17h

02 43 97 80 15

mairie@fresnayechedouet.fr

SALLE COMMUNALE

	Été	Hiver
Vin d'honneur		
résidents	50	50
(hors commune)	80	80
Week-end		
résidents	240	255
hors commune	415	430

ÉTAT CIVIL

Décès

Jacques Rollet, le 22 mars
Marie-Louise Giroux, épouse
Bouillé, le 21 mars

Naissances

Carmen Sorel, le 6 novembre 22
Pâris Renou, le 7 novembre 22
Ambre Maraquin, le 26 nov. 22
Analia Henocq, le 9 janvier 23
Soan Prodhomme, le 5 mars 23

Concours Tarots

salle des fêtes de Roullée
samedi 7 octobre
samedi 18 novembre



Cours d'initiations pour les débutants et les remises à niveau :
1^{er} et 3^e jeudi après-midi de chaque mois à la salle de la Fresnaye-sur-Chédouet.
Pour une bonne organisation, merci de nous contacter :
06 12 57 66 77- 06 01 08 80 31
06 23 45 76 95

LA VIE DANS NOS COMMUNES

Disparition de Madame Jacqueline Blanche

Ancien Maire de La Fresnaye-sur-Chédouet 1989-1995.

Madame Jacqueline Blanche est décédée le 28 janvier 2023 à 94 ans.

Elle a été élue conseillère municipale le 6 mars 1983, et 1^{ère} adjointe de Monsieur Raymond Beaumont. Elle devient Maire en mars 1989.

Parmi les travaux réalisés sous son mandat, on retiendra :

- l'aménagement de la place de l'église, les trottoirs de la rue de la Forêt de Perseigne, les travaux des collecteurs agricoles avec 75% de subvention, la première tranche du lotissement La Vigne.

- Il y a eu la création du Syndicat Intercommunal de la Promotion et d'Animation Economique à la Carte (SIPAEC) entre huit communes, mais le syndicat ne fonctionnera pas. Il faudra attendre la création de la Communauté de Communes du Massif de Perseigne au 1^{er} Janvier 1996.

On lui doit le livre « La Fresnaye-sur-Chédouet, 5 siècles d'histoire (1500- 2000) » en 2003. Ce livre reste la référence historique de notre commune et des alentours : il mériterait d'être réédité, en raison de sa très grande qualité.



Nouvelle adresse

1, rue des mésanges
La Fresnaye-sur-Chédouet



SAMEDI 22 JUILLET

concours de pétanque
inscriptions à 13h30

feu d'artifice sur l'étang à 23 h.

DIMANCHE 23 JUILLET

brocante dans les rues
du village.

DAVIAU

Couvertures

Charpente
Couverture
Zinguerie

06 67 83 46 17

Chrisboost@hotmail.fr

26 lotissement de La vigne
72600 Villeneuve-en-Perseigne



11 NOVEMBRE

banquet des aînés

Les aînés de Lignières la Carelle et de la Fresnaye-sur-Chédouet se sont retrouvés autour d'un repas à la salle polyvalente de la Fresnaye. Quelque 130 convives ont partagé le repas préparé par le traiteur Damien Tacheau.

Les doyens ont été récompensés : Madame Lambourg et Monsieur Marc pour Lignières et Madame Mary et Monsieur Lancelin pour la Fresnaye-sur-Chédouet.

Les convives Lignierois étaient très satisfaits de se retrouver pour partager le repas avec les aînés Fresnayons. Nous espérons vous retrouver pour le prochain 11 novembre.



Villeneuve-en-Perseigne

ST RIGOMER DES BOIS

Ouverture Mairie déléguée
mardi de 15h à 18h
vendredi 15h à 18h
Permanence des élus
vendredi de 17 à 18h ou sur Rdv
02 33 26 94 55
e-mail:
mairie.saint.rigomer@orange.fr
www.saintrigomerdesbois.fr

SALLES COMMUNALES

La Charmille	Été	Hiver
Journée		
résidents	165	165
hors commune	240	240
Week-end		
résidents	285	300
hors commune	415	430
Le Buisson	Été	Hiver
Week-end		
résidents	80	95
hors commune	115	130

Conseil consultatif

Aménagement et Sécurisation

Carrefour des Brosses (D 311/ VC 5 / route des Egremondières / route des Vingt Jours / chemin de la Huberderie.

Après plusieurs réunions avec la municipalité de St Paterne/ Le Chevain et les services du Département, le projet est finalisé, nous sommes en attente de la validation définitive par le département. Les coûts seront répartis 2/3 par St Paterne/Le Chevain, 1/3 pour Villeneuve.

Fibre

Le réseau fibre optique est ouvert aux opérateurs sur toute la Sarthe depuis fin 2022. Il faut s'adresser aux opérateurs (FIA) pour être raccordé, si certains points de blocage persistent, s'adresser au secrétariat de Mairie qui transmettra.

Construction du **Local communal**: le permis de construire a été accordé, la construction commencera mi-avril.

Aménagement du centre Bourg

Suite au dernier conseil consultatif et à la réunion publique, certains points ont été retenus. Des améliorations ont été proposées notamment pour réduire la vitesse. Le prestataire a repris les plans suivant nos préconisations et refait le chiffrage.

Informations diverses

L'Association Garand de la Mémoire se propose de nettoyer et de rénover les deux tombes (anciens combattants) situées dans le cimetière et organise une bourse échange le 2 avril 2023

Les journées du Patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre prochains, des animations seront proposées par les associations Garand de la Mémoire et le Lys sous l'Erable.

L'Association les Amis de Gaston Floquet fête ses 30 ans le 9 septembre 2023 et organise une vente des œuvres les 18 et 19 novembre 2023.



Contacts:
Marie-Claude Buchard,
06 77 81 86 66
Jean-Marie Firmesse,
07 77 69 26 96.

Le club **Générations Mouvement** existe sur Saint Rigomer des Bois depuis 2016. Il s'adresse à tous, retraités ou non, soucieux d'animer notre commune dans un climat convivial, pour lutter contre l'isolement et la morosité.

Riche d'une vingtaine d'adhérents, il vous propose de nous retrouver pour:

- une marche mensuelle (7-8 Km) en matinée ou en après-midi selon la saison,
- un après-midi Jeux de Société périodiquement,
- une sortie annuelle. L'an dernier nous étions à la Michaudière à Juvigny sous Andaines dans l'Orne,
- participer aux manifestations organisées sur le secteur (Questions pour un Après-Midi, marches nordiques, ...) ainsi qu'à des voyages organisés à un tarif préférentiel.

L'association vous permet également de bénéficier de tarifs réduits au cinéma, à la piscine et dans certains magasins.



L'association des anciens combattants et les élus de Saint Rigomer des Bois ont invité les Saint Rigomerois et les membres de l'association à commémorer l'armistice du 11 novembre. Le rassemblement a eu lieu en fin de matinée à la mairie, nous avons fait une marche en direction du monument aux morts pour la cérémonie et le dépôt de gerbe par le maire Francis Loison, le président de l'association des anciens combattants Jean-Luc Marchand et Clément Poirier. Nous nous sommes retrouvés à la salle de la Charmille pour le vin d'honneur offert par la commune, suivi du repas des anciens, préparé et servi par le traiteur l'Entracte. Ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres



de se retrouver dans une ambiance sympathique et conviviale. Ce fut l'occasion de faire un petit clin d'œil à notre doyenne Mme Renard et notre doyen M. Victor qui ont reçu une composition florale.

Journée propreté

Une journée Propreté a été organisée le samedi 25 mars en matinée sur la commune déléguée de St Rigomer des Bois par Louise Pelé, présidente de l'Association Développement Harmonieux et Raisonné de St Rigomer.

Douze personnes ont parcouru presque toutes les routes de St Rigomer des Bois et ont ramassé plus de 100 kg de déchets dans les fossés et autres.

Merci à tous ces bénévoles qui s'investissent pour maintenir votre environnement propre.



GARAND DE LA MEMOIRE

« Ne dites pas que c'est impossible » disait le général Leclerc. Organiser une bourse en 2 mois... Beaucoup avaient des doutes... Beaucoup n'y croyaient pas !

Les exposants et le public étaient bien au rendez-vous. Les tables regorgeaient de belles pièces qui ont su faire le bonheur de certains acheteurs et de leurs vendeurs. Nous avons profité de l'occasion pour exposer sur l'estrade de la salle quelques mannequins ainsi qu'une petite partie de nos collections. Un grand merci à la mairie, merci aux exposants et aux visiteurs pour leur présence malgré cette organisation tardive et rapide, merci aux membres de l'association qui ont donné un coup de main sans la moindre hésitation.



Journées du patrimoine

Depuis 2018, nous organisons une animation d'Histoire vivante à l'occasion des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre prochains.

Les deux associations de reconstitution historique du village se rassembleront pour faire revivre le patrimoine de Saint Rigomer. L'association Garand de la mémoire représente à travers son

camp la 2^e DB telle qu'elle a libéré le village en 1944 tandis que l'association Le Lys sous l'Erable fait revivre la vie quotidienne au XVIII^e siècle ainsi que celle des soldats de l'époque.

De plus, l'Histoire vivante demande d'expérimenter de nombreux artisanats (menuiserie, charpente, forge, travail du cuir, mécanique).

Si vous trouvez, dans vos greniers, de vieux outils dont vous voudriez vous débarrasser, venez nous les proposer pour enrichir notre patrimoine.

Contact : 06 47 12 86 28.



Programme du samedi :

- 10h00 début de la manifestation au lavoir et campement
- 10h30 départ de la marche expérimentale
le public est invité à partager la marche avec les soldats
- 14h00 défilé de véhicules militaires dans la commune
- 15h00 démonstration de marche au pas et ordres militaires
- 16h00 démonstration de combats d'infanterie du 18^e siècle
- 17h00 présentation des véhicules WW2 et du matériel
- 17h30 fin de la manifestation

Comité des Fêtes

Lors de l'assemblée générale du 20 février dernier, des membres du bureau ont décidé de démissionner. Le président a pris la décision de mettre le comité des fêtes de Saint Rigomer des Bois en sommeil temporairement, le temps de reconstituer un bureau. Afin qu'il puisse y avoir des manifestations, la commune a besoin de volontaires.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous présenter à la mairie ou joindre J-L. Marchand au 06 07 89 70 87.



Naissances

Lucas Thayse, le 14 mars

Alessio Chomaud, le 16 mars

Léo Chomaud, le 16 mars

Mariage

Françoise Yègre et

Jacques Fouchard, le 8 avril

Le Cross des Sapeurs-Pompiers

Le cross départemental des Sapeurs-Pompiers de la Sarthe a eu lieu le samedi 4 mars dernier à Saint Rigomer des Bois. Il a été organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ancinnes. La manifestation a réuni 375 participants soit une centaine de plus que l'année précédente.

Au cours de l'après-midi, les concurrents sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, personnels administratifs et les juniors se sont affrontés dans 9 catégories. Cet événement sportif a permis à certains de découvrir la richesse environnementale de la commune avec les chemins pédestres de notre belle forêt de Perseigne. Au terme de cette journée, de nombreuses récompenses ont été remises et 44 coureurs ont été sélectionnés pour le Cross National.

Les pompiers d'Ancinnes sont à la recherche de volontaires pour intégrer leur équipe. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rendre à la caserne.



ASSOCIATION DES AMIS DE GASTON FLOQUET

2023: une année riche en projets s'annonce pour notre association.

- La maison du Tertre ouvrira ses portes au public comme chaque année les dimanches de 15h à 18h en juillet et août. Nous aurons, comme d'habitude, deux expositions à montrer dans les lieux où vécut Gaston Floquet: celle d'un ou une artiste dont l'identité n'a pas encore été choisie et celle où des œuvres de Floquet se répondent par «Affinités» dans la grange. Comme chaque été, ces visites pourront être accompagnées par des membres de l'association qui connaissent l'oeuvre et qui, pour beaucoup, ont connu l'artiste. On peut aussi, à la demande, voir sur place le film de 50 minutes où la personnalité de Gaston Floquet est saisie de son vivant avec talent par la cinéaste Céline Migeon. Un atelier poésie-collages sera proposé gratuitement début juillet à un maximum de 8 personnes à partir de 8 ans. Il sera animé par Sonia Brault et Cécile Milvoy. L'entrée au Tertre perçue par la commune de Villeneuve-en-Perseigne est de 2€, gratuite pour les enfants de moins de 12 ans, qui ont tout à fait leur place dans cet univers.
- Nos trente ans, un bel âge pour une association, et nous en sommes fiers, seront fêtés le weekend des 9 et 10 septembre. Le samedi 9, nous proposons des événements

festifs comme une tentative décalée d'entrer en communication avec Gaston dans l'au-delà, une lecture de textes de Gaston Floquet par des comédiens professionnels et un concert de jazz avec Jean-Pierre Painchaud (guitare) et Céline Bonacina, saxophoniste de grande renommée qui en ce moment se produit avec Rhoda Scott.

Il y aura un buffet pour conclure la soirée. Le dimanche, des lectures, une déambulation poétique au Tertre et diverses surprises attendent les visiteurs. Un recueil de morceaux choisis tirés des Cahiers du Tertre depuis les débuts sera mis en vente. L'accès à toutes les autres réjouissances sera laissé à la générosité volontaire du public.

- Une vente d'oeuvres à la Charmille est programmée pour les 18 et 19 novembre. Pour la première fois depuis de longues années, nous mettrons exceptionnellement en vente des sculptures et des œuvres de valeur, mais aussi des originaux accessibles qui permettront à tous les amateurs de se faire plaisir.
- Un travail soutenu se poursuit pour assurer la réussite de tous ces projets et pour terminer l'inventaire aussi complet que possible des œuvres de Gaston Floquet, y compris chez les propriétaires privés. Si vous êtes dans ce cas, merci de nous faire signe.



• En vente dans la salle d'accueil lors des visites de la maison :

- Le livre Gaston Floquet (24€), éditions du Chameau.
- Le DVD «Allez prier ailleurs» (film de 50 minutes de Patrick Viret, 12€) sur Gaston Floquet
- Deux livrets: «Que la lumière soit» et «l'Art et la manière» sur les deux premiers vitraux réalisés d'après des collages de Floquet pour l'église de Saint-Rigomer-des-Bois (5€ chaque).
- Des cartes postales (0,50€) ; les livrets Flok, petits recueils de dessins (5€) ; des T-shirts...
- Des œuvres originales de Floquet (pour le compte de la commune).

Quant à l'adhésion annuelle à l'association (défiscalisable), elle est de 10€ (individuelle), 15€ (de couple), à adresser à Daniel Ledemé 2, le Passage, 61250 Cuissai avec votre adresse postale et votre mail. Les Cahiers du Tertre sont gratuits pour les adhérents.



Ouverture Mairie déléguée
1^{er} et 3^e lundi du mois
15h30 à 17h30
02 43 97 84 44
mairie.montigny72@nordnet.fr

SALON DE L'AGRICULTURE 2023

Les deux pouliches primées proviennent d'une grande génétique de l'élevage Patout. C'est la 6^e génération présentée au salon de l'agriculture: Kadrière d'atout dont la mère est Brindille d'atout et Katout cler-

monteix issue de la mère Utrière d'atout. Elles ont été classées à la 3^e et 5^e place sur 9. Kadrière a été vendu dans le Cantal et Katout Clermonteix dans la Creuse.





Villeneuve-en-Perseigne

LIGNIERES LA CARELLE

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 15h00 à 18h00

jeudi de 15h00 à 18h00

Tél. 09 77 86 14 60

mairie.lignieres72@wanadoo.fr

Entretien avec le maire délégué
sur RDV

SALLE COMMUNALE

	Été	Hiver
Vin d'honneur		
résidents	45	45
hors commune	75	75
Week-end		
résidents	230	245
hors commune	375	390

Rénovation ancienne mairie

Il a été décidé de vendre le bâtiment communal (ancien presbytère) où se trouve actuellement la garderie scolaire pour la transférer dans le local communal de l'ancienne mairie qui, au préalable, doit faire l'objet d'une réhabilitation. Ce transfert présente l'avantage d'offrir plus de sécurité aux enfants pour accéder et sortir du car scolaire puisque le nouvel arrêt se fera sur le parking du terrain de football.

Différentes entreprises ont été contactées et ont d'ores et déjà déposé leurs devis. Le montant des travaux de rénovation a été estimé à la somme globale de 32 500 € HT. Des subventions sont attendues à hauteur de 50 à 60 %.

Les travaux ont commencé le 17 avril et devraient s'étaler sur plusieurs mois, en espérant que la nouvelle garderie puisse être ouverte dès la prochaine rentrée scolaire pour accueillir les enfants.



Naissances

Ambre Huard, le 23 février

Mariage

Florida Soaroby et Samuel Jégou,
le 11 mars

GARDERIE

7h30 à 8h15 - 16h45 à 18h15

Travaux d'aménagement de sécurité centre-bourg

En fin d'année 2022, considérant la forte augmentation du coût des matériaux, l'estimation financière de notre projet a été revue à la hausse (environ + 36 %). Ce qui nous a obligé à réétudier les différents postes, secteur par secteur, pour arriver à rester dans une enveloppe budgétaire acceptable tout en préservant le volet sécuritaire de l'opération.

La consultation des entreprises de travaux publics dans le cadre des marchés publics a été lancée fin mars en espérant que le jeu de la concurrence diminue significativement le coût final pour permettre la réalisation de l'ensemble des travaux. Les entreprises doivent déposer leurs dossiers pour le 2 mai 2023. La commission d'appel d'offres se réunira à la suite pour étudier les différentes offres reçues.



Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE

Ouverture Mairie déléguée

mercredi de 13h30 à 17h30

vendredi de 17h00 à 19h00

Permanence maire délégué

vendredi de 17h à 19h

02 43 97 83 67

mairie.roulee@wanadoo.fr



Décès

Pierre Trottet, le 10 octobre

Patrick Hanchard, le 28 mars

SALLE COMMUNALE

	Été	Hiver
Week-end		
résidents	170	185
hors commune	255	270

GÎTE COMMUNAL

capacité : 9 personnes

1 nuit	180
week-end	250
semaine	350

**DI MANCHE 9 JUILLET
2023**



ROULLÉE
salle des fêtes

BARBECUE ENTRE VOISINS

La municipalité est heureuse de vous inviter au **repas offert** aux habitants de la commune et aux membres de la 

Les hirondelles sont de retour



Elles pèsent environ 20 gr mais ont parcouru plus de 5000 km en vol. Elles ont vaincu le désert du Sahara. Elles ont survolé la mer Méditerranée sans même pouvoir se reposer. Elles se sont battues contre les perturbations et les vents orageux. Et tout ça pour venir se reproduire juste dans ce coin de notre maison, sous le toit. Une seule hirondelle peut consommer jusqu'à 850 mouches et moustiques par jour. Si nous avons la chance d'accueillir un nid de cette espèce dans notre environnement familial, le couple à lui seul pourrait tuer environ 1700 mouches et moustiques par jour. Il n'y a pas d'insecticide plus efficace et écologique. **Protégeons-les.**



Concours Tarots

salle des fêtes de Roullée

samedi 7 octobre

samedi 18 novembre

Réfection des allées autour de l'église





Villeneuve-en-Perseigne

CHASSÉ

Ouverture Mairie déléguée

jeudi de 13h30 à 18h30

02 43 97 52 83

communedechasse@orange.fr

Permanence du maire délégué

Mardi de 13h45 à 15h15
ou sur RdV

SALLE COMMUNALE

salle	Été	Hiver
Week-end		
résidents	80	95
hors commune	115	130
Journée		
en semaine	60	60
samedi	20	20
barnum	Été	Hiver
Week-end		
résidents	70	70
hors commune	110	110



Pour honorer ce 104^e anniversaire de l'Armistice de 1918 et rendre hommage aux combattants, une fois de plus les habitants de Chassé et Montigny sont venus nombreux pour partager ce moment autour de notre monument aux morts, où les deux maires délégués ont déposé une gerbe. A l'issue de cette cérémonie nous avons partagé le verre de l'amitié puis le traditionnel repas offert par la commune aux aînés de Chassé et de Montigny, préparé par le traiteur «Au cochon doré». Cette année encore deux jeunes, Chloé et Hugo, ont pris plaisir à servir nos aînés et nous les en remercions. Merci également aux bénévoles qui ont apporté leur aide à la préparation de la salle.



LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Pascal Jouvin

En ce vendredi 6 janvier 2023, dans la salle de l'amitié, j'ai eu le plaisir d'adresser mes premiers vœux aux habitants de la commune déléguée de Chassé. A travers cette soirée j'ai souhaité retracer les différents projets que nous avons réalisés depuis ma prise de fonctions ainsi que d'annoncer les projets pour 2023. Au terme de mon discours, j'ai exposé le fait que notre commune manquait de dynamisme et de rencontre entre les habitants. Je pense que l'organisation d'un ou deux événements sur Chassé permettrait à nos habitants de faire connaissance et pour certains de se retrouver. Nous avons un conseil consultatif et des élus prêts à s'investir dans des projets mais nous souhaitons que les habitants de notre commune participent à ces projets pour pouvoir les réaliser. Nous sommes à votre écoute et nous comptons sur vous tous. Je vous informe que des travaux sur le toit de notre boîte à livre ont été réalisés avec le changement de toutes les plaques et des chevrons afin de ne plus avoir de fuites et de risque d'accident. Je vous rappelle également que maintenant l'entrée du cimetière se fait uniquement par le nouveau parking comme je l'avais annoncé sur le précédent clocher. Les travaux pour clôturer complètement notre cimetière sont en cours de réalisation. Pour terminer, je vous informe qu'aura lieu le concours des percherons le samedi 1^{er} juillet 2023 sur la commune de Chassé.

la fête
des
voisins

vendredi
2 juin
à 19h30

Barnum de Chassé

Informations à la mairie 02 43 97 52 83



Conseil consultatif du 24 octobre 2022

Présents : Allais Brigitte, Cauty Isabelle, Leroux Sylvie, Olin Aurore, Gasnier Soazic, Jouvin Pascal, Anfray Dominique, Menard Jean-Marc, Dupuy Pierre, Laisne Lucien - Absent excusé : Teinturier Bernard

Travaux de Chassé

- Aménagement du cimetière, parking, la haie restera à l'identique et sera coupée. Un portail et un grillage pour clore l'endroit avec des plantations de rosiers. M. Anfray déplore que le mur ait été enlevé. C'est un mur ancestral. M. Jouvin répond que le mur qui a été détruit a été utilisé comme remblai pour le parking et se trouve en dessous des cailloux. Cela permet maintenant d'avoir qu'un seul cimetière. M. Anfray : aucune autorisation pour l'entrée du cimetière. Ancien cimetière : le portail sera fermé très prochainement.
- Logement de l'école est loué pour le mois de novembre, pour un loyer de 500€. Une nouvelle fosse septique a été installée pour la salle ainsi que le logement.
- Eglise : des travaux seront effectués sur les vitraux pour le 2^e semestre 2023 pour un montant de 23 000 €.
- Eclairage public du bourg sera éteint à 21h30 jusqu'à 6h. (c'est la CUA d'Alençon qui gère ce domaine).
- M. Menard demande de restaurer et nettoyer le lavoir et indique que le chemin n°14 n'était pas entretenu. M. Jouvin répond que, pour l'instant, certains chemins sur Villeneuve avaient commencé à être nettoyés et qu'il y avait encore beaucoup de travail à ce sujet. Concernant notre chemin n°14, il y avait eu l'année dernière un gros problème de communication pour qu'il soit nettoyé correctement par la société.
- Le barnum sera loué 2 fois par mois et la musique sera diminuée ou arrêtée à 2 heures du matin (à confirmer).
- La tempête a enlevé une tôle sur le bâtiment de la boîte à livre, les travaux seront réalisés ultérieurement.
- Signalisation : pour le stop, un message a été envoyé aujourd'hui pour refaire les bandes blanches.

Repas du 11 novembre :

Le fournisseur sera le Cochon doré avec comme repas : petits fours, Crumble à la noix de St Jacques, Fondant de pintade, Salade, fromages, Mousse de fruits exotiques. Le prix est de 23 €.

Projet de Fin d'année :

- Création d'une association ou groupe de personnes pour organiser des activités et dynamiser le village.
- Fête des voisins et journée du patrimoine en septembre
- Fin juin, une brocante, vide grenier avec le concours des percherons

Questions diverses :

Mme Gabriella Tani est décédée le 3 Octobre